

**ASSOCIATION RÉGIONALE POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE [AR-18]
[AR-18 - IHEDN Poitou-Charentes] - RNA : W863004988 - Sirene : 448 263 913.**

Siège social : Préfecture de la Vienne – 7 place Aristide Briand – BP589 – 86021 Poitiers cedex

***Procès-verbal*
COMITÉ DIRECTEUR**

Samedi 18 mars 2023 à 9 h 30

Réunion et repas au restaurant « La Siesta » - 140 rue Gambetta - 17400 Royan

Présents (9) : Michel ARNOULT (17 – ***Vice-Président***), Mark BILLOT (79), Donat BRANGER (79), Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE (17), Christian CHAUVET (17 - ***Trésorier***), Jean-Claude DUCHET (16 – ***Past-Président***), Marc FIARD (86 – ***Secrétaire général et Vice-Président***), Catherine HERAULT (17 - ***Déléguée Régionale au Trinôme Académique***), Paul MORIN (17 - ***Président***).

Excusés avec pouvoir (1) : Philippe MOUNIER (17).

Excusés (9) : Damien DJANIKIAN (86), Bernard FONTAINE (79), Aïda JAAFAR (86), Jean-Louis LOBSTEIN (79 - ***Vice-Président***), Pierre MÉNANTEAU (16), Muriel OUVRARD (16), Henri SCIARA (86), Charles THOMAS (86), Jean-Pierre VANOYE (79).

Démissionnaire (1) : Dominique FAURE (16 – ***Vice-Président***).

Invités (4) : Paul GUÉNEAU (17), Antoine HARDY (86 - ***Président d'honneur***), Jean-Claude RODRIGUEZ (17), Pierre WAENDENDRIES (16).

ooOoo

I- Mot d'accueil de Paul MORIN (Président).

Le Président souhaite la bienvenue au comité directeur et remercie tout particulièrement **Michel ARNOULT** (17 – ***Vice-Président***) pour l'organisation de la réunion.

II- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 26 novembre 2022.

Le comité directeur adopte à l'unanimité le procès-verbal du comité directeur du 26/11/2022.

III- Assemblée générale 2023.

L'assemblée générale se tiendra le samedi 1^{er} juillet 2023, dans les environs de Niort ; son organisation est à la charge du comité des Deux-Sèvres.

IV- Membres associés.

Le Président rappelle la nécessité de recruter. Il laisse la parole aux vice-présidents.

Michel ARNOULT (17) présente **Charlotte DRAHÉ**, École du Louvre, Administratrice du musée nationale de la Marine – Rochefort. Catherine **HERAULT** (17) élève une contestation sur la forme en indiquant ne pas avoir pu préalablement consulter le CV de l'intéressée dont il est donné connaissance au comité directeur qui accepte à l'unanimité la candidature présentée en tant que membre associé.

L'intervenant sus nommé présente ensuite **Patrice de CHARRETTE**, École Nationale de la Magistrature, magistrat honoraire de l'Ordre judiciaire, Président de Chambre, Juge international, Expert organisateur de colloques internationaux sur le thème de la Justice, spécialisé dans les questions internationales dont la candidature comme membre associée est validée à l'unanimité par le comité directeur.

Catherine **HERAULT** informe le comité directeur qu'elle ne comprend pas la raison pour laquelle la candidature de Marc **BOURGUIGNON** ne soit pas encore présentée ; il est décidé que cela sera chose faite lors de la prochaine réunion du comité directeur.

Marc FIARD (86) présente tout d'abord **Arlette-Claire BLONDET**, Commandant de police honoraire dont la carrière s'est déroulée au sein de la Direction de la surveillance du territoire (DST) puis **Dominique CLÉMENT**, chef d'entreprise dans la communication et élu municipal (Maire de Saint-Benoît - 86), régional et départemental ; les deux candidatures sont validées à l'unanimité par le comité directeur.

Paul MORIN rappelle la procédure visant à accueillir un membre associé qui, par ses activités ou l'intérêt porté aux questions de défense, peut contribuer aux travaux et au rayonnement de l'Association.

Le candidat présente sa candidature auprès d'un comité départemental en transmettant :

- son curriculum vitae ou sa biographie ;
- une lettre de motivation.

Au regard des éléments présentés, le comité destinataire évalue les compétences du candidat dans le sens de ce qu'il est en mesure d'apporter à l'association. Un entretien préalable peut s'avérer nécessaire.

À la suite, la candidature est inscrite à l'ordre du jour d'une réunion du comité départemental et un vote à lieu au sein du comité.

Dans l'hypothèse où le vote est positif, le vice-président départemental concerné, sollicite le président de l'AR-18 pour inscrire la candidature à l'ordre du jour du prochain comité directeur, lors duquel il présentera lui-même la candidature du futur membre associé.

© Statuts de l'AR-18 du 25/06/2022 (article 8 : *ADMISSION*).

V- Formation Service National Universel (SNU).

Quatre nouveaux camarades vont intégrer le vivier SNU de l'AR-18 par le suivi d'une formation le 7 avril 2023 à Rochefort (Philippe MATHIEU, Maxence JOUANNET, Donat BRANGER et Nicolas MOINET).

À noter toutefois l'indication étonnante dont l'origine demeure indéfinie selon laquelle il ne pourrait y avoir qu'un seul auditeur (*intervenant pourtant à titre gratuit*) par session SNU ; le Président se renseigne.

Dates et lieux des quatre Journées Défense Mémoire (JDM) du mois d'avril 2023 :

- 12 avril 2023 :

- **86** : Lycée Pilote Innovant International (LP2I) – 86130 Jaunay-Marigny.
- **16** : Lycée Professionnel Agricole Félix Gaillard – Chez Fouquet – 16300 Salles-de-Barbezieux.

- 13 avril 2023 :

- **79** : Lycée Général et Technologique Joseph Desfontaines – 2 Rue Guillotière - 79500 Melle.
- **17** : Lycée Professionnel Horticole – 3 Le Petit Chadignac – 17100 Saintes.

L'AR_1 (Aquitaine) a mis au point un jeu DE-CI-DEUR qu'elle propose de mettre en place à chaque chef de projet départemental ; l'AR-18 pourrait envisager de former des animateurs concernant ce jeu. Le **Président** vérifie la faisabilité du projet.

VI- Colloque Cyber et Rallyes citoyens 2023.

Paul MORIN informe l'auditoire de la tenue d'un colloque cybersécurité le mardi 9 mai 2023 de 13 h 15 à 18 h 15 au Palais des Congrès de Rochefort. Le thème de ce colloque Cybersécurité est :

« Face aux risques socio-économiques liés à la cybersécurité, quelles sont les compétences à acquérir ? Nouveaux enjeux pour notre jeunesse. »

Le **Président** informe le comité directeur que le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Poitiers ne dispose plus de budget pour les rallyes lycéens mais uniquement pour les classes de défense*.

La Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) finance les rallyes avec la participation de Union-IHEDN qui reçoit les dossiers de demandes de subventions et les soutient devant une commission nationale attributive, la Commission pour la promotion de l'enseignement de défense (CPEDef).

À la suite, les fonds sont versés par l'Union-IHEDN sur le compte bancaire de l'association régionale territorialement compétente. Le trésorier s'acquittant ensuite du versement des fonds après transmission d'une facture par l'organisateur de la manifestation.

Il explique ensuite que la feuille de route des Trinômes prévoit d'étendre les rallyes aux élèves de primaire et de 6^{ème}. Il en va ainsi des élèves de Secondigny (79).

(*) *Une classe de défense est un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire marraine dans le cadre de l'enseignement de défense.* © <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/classes-defense>

Michel ARNOULT (17) résume le projet de rallye citoyen concernant les élèves de CM1 et de CM2 de la commune de BURLAY (17). Ce rallye citoyen se déroulera du 8 mai 2023 jusqu'à fin juin 2023 avec la participation de la commune. Le comité de la Charente-Maritime a élaboré les thèmes de ce rallye (travail de mémoire, réflexion sur les institutions, les grands hommes de la commune...).

On notera que l'Éducation nationale ne finance pas le rallye de Burlay (17) dont le budget est pris en charge par la commune sachant que la demande de subvention destinée à la DMCA n'a pu être présentée pour cause de tardivité ; elle le sera en juin 2023.

Ce rallye citoyen est piloté par notre camarade **Philippe MATHIEU** du comité de Charente-Maritime.

VII- Le mot du Trésorier.

Point sur les cotisations 2023 et développements sur les reçus fiscaux 2022.

Rapport Financier 2022 au 06/04/2023.

-	Compte de Résultat Brut :	+ 1 716,26 €	
-	Produits (recettes) :	19 755,03 €	[Dons (abandons de frais) = 10 347 €]
-	Charges (dépenses) :	18 038,77 €	[Déplacements (reçus fiscaux) = 10 347 €]
-	Compte de Résultat Net :	+ 946,26 €	
-	Compte de Résultat Brut :	+ 1 716,26 €	
-	Produits constatés d'avances	- 770,00 €	[2 030 € en 2021 et 2 800 € en 2022]
-	Comptes financiers :	+ 24 344,47 €	
-	Compte courant :	6 292,36 €	
-	Encours :	0,00 €	
-	Livret d'épargne :	18 052,11 €	

Cotisations et Abonnements 2022 / 2023 au 06/04/2023.

Comités		Nombre de cotisants				Cotisations		Revues	
		Auditeurs		Associés					
Comité	Département	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
C-16	Charente	7	9	1	2	9	11	2	2
C-17	Charente-Maritime	22	25	9	10	37	35	10	8
C-79	Deux-Sèvres	6	13	2	2	9	15	4	5
C-86	Vienne	21	31	4	2	30	33	11	11
AR-18	Poitou-Charentes	56	78	16	16	85	94	27	26

Projet de Budget 2023 et Compte de résultat 2022.

Le Projet de budget détaillé pour 2023 [Annexe 1] et le Compte de résultat 2022 [Annexe 2], à adopter au cours de l'AG 2023, sont définitifs car la campagne de déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole en 2022 (Don) est close au 31 mars 2023.

Reçus fiscaux et Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole.

La Fiche réflexe pour la délivrance de reçus fiscaux fait l'objet de [Annexe 3].

Depuis la loi de finances rectificative pour 2022, les bénévoles peuvent pour l'imposition des revenus perçus en 2022, sur une base légale maintenant, se prévaloir du barème des frais kilométriques réservés aux salariés qui demandent la déduction des frais réels, barème qui est plus favorable au tarif énoncé précédemment.

L'article 200 du CGI modifié indique :

« Ouvrent également droit à la réduction d'impôt les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole et en vue strictement de la **réalisation de l'objet social** d'un organisme mentionné aux a à g, lorsque ces **frais, dûment justifiés, ont été constatés dans les comptes** de l'organisme et que le contribuable a renoncé expressément à leur remboursement. Les frais de déplacement en véhicule automobile, vélomoteur, scooter ou moto dont le contribuable est propriétaire peuvent être évalués sur le fondement du barème forfaitaire prévu au huitième alinéa du 3° de l'article 83. ».

Ce barème forfaitaire est censé couvrir la dépréciation effective annuelle du véhicule, les intérêts d'emprunt contracté pour l'achat du véhicule, les frais d'usage (frais de carburant, de garage, de stationnement, d'assurance, d'achat de casques et protections, de pneumatiques), les frais de péage d'autoroutes, les frais d'entretien et de réparations. Synthèse en [Annexe 4].

Bilan par nature de l'objet social des reçus fiscaux émis au titre de l'année 2022.

Cotisations :	3 008,00 €
Dons adhérents :	59,00 €

Total Cotisations et Dons :	3 067,00 €
------------------------------------	-------------------

Réunions de comité :	2 521,00 €
Réunion du CoDir :	574,00 €
Assemblée générale :	416,00 €
Rallyes citoyens :	389,00 €
Colloque Cyber :	1 796,00 €
Conférences au profit des classes Défense :	388,00 €
Service national universel (SNU) :	1 683,00 €
Trinôme académique :	1 176,00 €
Divers* :	1 404,00 €

Total Missions :	10 347,00 €
-------------------------	--------------------

**Formation des délégués Défense – Journée Escadrille Air Jeunesse – Commission action sociale (ONACVG) – Visites protocolaires (SR 225, Préfet, Rectrice, ...).*

Déclaration fiscale du 10 avril 2023.

L'Association, reconnue d'intérêt général, est en règle au regard des obligations déclaratives des organismes sans but lucratif prévues à l'article 222 bis du CGI au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2022** :

- Montant des dons perçus en € au titre de l'exercice :	13 414 €
- Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice :	107 reçus
- Numéro de dossier « Démarches Simplifiées » :	12132335

Répartition des reçus fiscaux 2022 émis par nature de l'objet social.

NOM / Objet social	Comité	CoDir	AG	Rallye	Colloque	CDSG	SNU	Trinôme	Divers		Total
FIARD		13 €	146 €				267 €		260 €		686 €
JAGER	295 €					86 €					381 €
GRIGNON	126 €			105 €							231 €
BELLANGER	405 €			147 €							552 €
BRAULT de BOURNONVILLE	616 €				542 €	78 €			87 €		1 323 €
MORIN	383 €	427 €	182 €	50 €	690 €	87 €	770 €	665 €	474 €		3 728 €
HERAULT	96 €	134 €			48 €	25 €		289 €			592 €
MATHIEU	105 €			87 €							192 €
TABARY					198 €						198 €
RENARD	292 €					112 €	185 €		191 €		780 €
OUVRARD			67 €				223 €	207 €	182 €		679 €
ARNOULT	203 €				318 €		145 €	15 €	210 €		891 €
FAURE			21 €				93 €				114 €
											0 €
TOTAL	2 521 €	574 €	416 €	389 €	1 796 €	388 €	1 683 €	1 176 €	1 404 €	0 €	10 347 €

VIII- Vice-présidents départementaux.

Le **Président** donne la parole à **Donat BRANGER**, au titre du comité des Deux-Sèvres (79), qui intervient sur la crise bancaire. Son intervention en [Annexe 5].

IX- Communication et rayonnement.

Le comité directeur mandate le **Paul MORIN** (Président) pour l'achat de 20 médailles Union-IHEDN en bronze soit 5 par département, au prix unitaire de 30 € soit : 20 x 30 € = **600 €**.

Le Trésorier indique que le projet de budget concernant les actions de communication (Catégorie 64) est à la hauteur de **400 €**. Il suggère de ne procéder à l'achat en cause que dans la limite des crédits disponibles.

X- Annuaire 2022.

Le **Président** fait le point des membres de l'AR-18 qui n'ont pas reçu un annuaire papier pour l'année 2022 ; il ira chercher les annuaires manquants à l'École militaire.

XI - Questions diverses.

Néant.

ooOoo

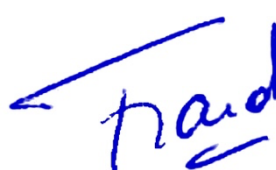
Le Président clôture la séance, après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé.

Le Président,



Paul MORIN

Le Secrétaire général,



Marc FIARD

ANNEXE 1

Projet de Budget 2023 au 06/04/2023 à valider par l'assemblée générale 2023.

Nbre	Produits / Recettes				Charges / Dépenses			
	Catégories	2021	2022	2023	Catégories	2021	2022	2023
	71. Revenus Union-IHEDN		143,00 €		61. Charges au profit Union-IHEDN	2 194,00 €	2 002,00 €	2 200,00 €
	Frais de transport		143,00 €		Quote-part des Cotisations (13 €)	1 222,00 €	1 222,00 €	1 300,00 €
					Reversements Abonnements (30 €)	750,00 €	780,00 €	900,00 €
100	72. Cotisations (32 €)	3 008,00 €	3 008,00 €	3 200,00 €	Achat de la Revue Défense	222,00 €		
0	AR18/C16 : Associé	32,00 €	64,00 €					
0	AR18/C16 : Auditeur	288,00 €	288,00 €		62. Charges à l'initiative des comités		277,32 €	2 800,00 €
0	AR18/C17 : Associé	224,00 €	320,00 €		Activités Comités (< 100 €)	277,32 €	400,00 €	
0	AR18/C17 : Auditeur	704,00 €	800,00 €		Comité Charente (16)	97,32 €	100,00 €	
0	AR18/C79 : Associé	128,00 €	64,00 €		Comité Charente-Maritime (17)	80,00 €	100,00 €	
0	AR18/C79 : Auditeur	512,00 €	416,00 €		Comité Deux-Sèvres (79)		100,00 €	
0	AR18/C86 : Associé	128,00 €	64,00 €		Comité Vienne (86)	100,00 €	100,00 €	
0	AR18/C86 : Auditeur	992,00 €	992,00 €		Activités régionales Président (4 x < 100 €)		400,00 €	
					Activités Comités validées en CoDir		2 000,00 €	
30	73. Abonnements (30 €)	750,00 €	780,00 €	900,00 €				
0	AR18/C16 : Associé		30,00 €		63. Frais généraux	496,05 €	319,37 €	350,00 €
0	AR18/C16 : Auditeur	30,00 €	30,00 €		Déplacements (rallies, réunions, ...)	118,40 €	143,00 €	100,00 €
0	AR18/C17 : Associé	90,00 €	90,00 €		Fournitures de bureau			50,00 €
0	AR18/C17 : Auditeur	90,00 €	150,00 €		Frais financiers	9,00 €	9,00 €	10,00 €
0	AR18/C79 : Associé	60,00 €	30,00 €		Assurances Responsabilité civile	320,86 €	119,00 €	120,00 €
0	AR18/C79 : Auditeur	180,00 €	120,00 €		Informatique	47,79 €	48,37 €	70,00 €
0	AR18/C86 : Associé	30,00 €	0,00 €					
0	AR18/C86 : Auditeur	270,00 €	330,00 €		64. Autres charges	661,00 €	433,63 €	950,00 €
					Achats de matériels divers			
	74. Autres produits	961,01 €	677,03 €	800,00 €	Achats divers et communication		70,00 €	400,00 €
	Dons Adhérents	18,00 €	59,00 €	200,00 €	Impressions diverses (dossiers, rapports, ...)			50,00 €
	Dons Colloque et Rallies	895,00 €	600,00 €	600,00 €	Organisation des réunions (AG, CoDir, ...)	661,00 €	363,63 €	500,00 €
	Intérêts d'épargne sur livret	18,01 €	18,03 €					
	Quotes-parts AA & 3AED	30,00 €	0,00 €					
	75. Dons (abandons de frais)		10 347,00 €	10 000,00 €	65. Déplacements (abandon de frais)		10 347,00 €	10 000,00 €
	76. Allocations DMCA /	2 530,00 €	4 030,00 €	3 700,00 €	66. Trinôme Poitou-Charentes	2 575,68 €	4 259,45 €	4 300,00 €
1	Rallye Charente (16)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Rallye Charente (16)	1 145,00 €	803,80 €	800,00 €
1	Rallye Charente-Maritime (17)	500,00 €	1 400,00 €	1 000,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	482,40 €	1 414,13 €	1 000,00 €
2	Rallies Deux-Sèvres (79)	800,00 €	800,00 €	500,00 €	Rallies Deux-Sèvres (79)		400,00 €	500,00 €
1	Rallye Vienne (86)	730,00 €	730,00 €	800,00 €	Rallye Vienne (86)	948,28 €	730,00 €	800,00 €
1	Colloque Cyber-résilience		600,00 €	900,00 €	Colloque Cyber-résilience		911,52 €	1 200,00 €
	79. Produits constatés d'avance	2 030,00 €	770,00 €		67. Restitutions DMCA / CPEDEF	1 687,42 €	400,00 €	0,00 €
	Rallies Poitou-Charentes 2022	2 030,00 €	-2 030,00 €		Rallye Charente (16)			
	Rallies Poitou-Charentes 2023		2 800,00 €		Rallye Charente-Maritime (17)	17,60 €		
					Rallies Deux-Sèvres (79)	1 600,00 €	400,00 €	
					Rallye Vienne (86)	69,82 €		
		9 279,01 €	19 755,03 €	18 600,00 €		7 614,15 €	18 038,77 €	20 600 €
	Résultat Brut	1 664,86 €	1 716,26 €	-2 000,00 €	Autorisation par l'assemblée générale d'utiliser l'épargne accumulée pour des activités de comités validées par le comité directeur (CoDir) dans la limite de 2 000 € par an.			
	Produits constatés d'avance	-2 030,00 €	-770,00 €					
	Résultat Net	-365,14 €	946,26 €	-2 000,00 €				

ANNEXE 2

Compte de Résultat 2022 définitif au 06/04/2023.

Produits / Recettes			Charges / Dépenses	
Nbre	Catégories	Montants	Catégories	Montants
	71. Revenus Union-IHEDN	143,00 €	61. Charges au profit Union-IHEDN	2 002,00 €
	Frais de transport	143,00 €	Quote-part des Cotisations (13 €)	1 222,00 €
			Reversements Abonnements (30 €)	780,00 €
94	72. Cotisations (32 €)	3 008,00 €	Achat de la Revue Défense	
2	AR18/C16 : Associé	64,00 €		
9	AR18/C16 : Auditeur	288,00 €	62. Charges à l'initiative des comités	277,32 €
10	AR18/C17 : Associé	320,00 €	Activités Comités (< 100 €)	277,32 €
25	AR18/C17 : Auditeur	800,00 €	Comité Charente (16)	97,32 €
2	AR18/C79 : Associé	64,00 €	Comité Charente-Maritime (17)	80,00 €
13	AR18/C79 : Auditeur	416,00 €	Comité Deux-Sèvres (79)	
2	AR18/C86 : Associé	64,00 €	Comité Vienne (86)	100,00 €
31	AR18/C86 : Auditeur	992,00 €	Activités Comités validées en CoDir	
26	73. Abonnements (30 €)	780,00 €	63. Frais généraux	319,37 €
1	AR18/C16 : Associé	30,00 €	Déplacements (rallyes, réunions, ...)	143,00 €
1	AR18/C16 : Auditeur	30,00 €	Fournitures de bureau	
3	AR18/C17 : Associé	90,00 €	Frais financiers	9,00 €
5	AR18/C17 : Auditeur	150,00 €	Assurances Responsabilité civile	119,00 €
1	AR18/C79 : Associé	30,00 €	Informatique	48,37 €
4	AR18/C79 : Auditeur	120,00 €		
0	AR18/C86 : Associé	0,00 €	64. Autres charges	433,63 €
11	AR18/C86 : Auditeur	330,00 €	Achats de matériels divers	
			Achats divers et communication	70,00 €
	74. Autres produits	677,03 €	Impressions diverses (dossiers, rapports, ...)	
	Dons Adhérents	59,00 €	Organisation des réunions (AG, CoDir, ...)	363,63 €
	Dons Rallyes + Colloque	600,00 €		
	Intérêts d'épargne sur livret	18,03 €		
	75. Dons (abandons de frais)	10 347,00 €	65. Déplacements (abandon de frais)	10 347,00 €
6	76. Allocations DMCA / CPEDEF	4 030,00 €	66. Trinôme Poitou-Charentes	4 259,45 €
1	Rallye Charente (16)	500,00 €	Rallye Charente (16)	803,80 €
2	Rallye Charente-Maritime (17)	1 400,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	1 414,13 €
2	Rallyes Deux-Sèvres (79)	800,00 €	Rallyes Deux-Sèvres (79)	400,00 €
1	Rallye Vienne (86)	730,00 €	Rallye Vienne (86)	730,00 €
1	Colloque Cyber-résilience	600,00 €	Colloque Cyber-résilience	911,52 €
	79. Produits constatés d'avance	770,00 €	67. Restitutions DMCA / CPEDEF	400,00 €
	Rallyes Poitou-Charentes 2022	-2 030,00 €	Rallye Charente (16)	
	Rallyes Poitou-Charentes 2023	2 800,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	
			Rallyes Deux-Sèvres (79)	400,00 €
			Rallye Vienne (86)	
		19 755,03 €		18 038,77 €

Résultat de l'exercice		Résultats au	31/12/2021	31/12/2022
Produits / Recettes	19 755,03 €	Compte courant	4 594,13 €	6 292,36 €
Charges / Dépenses	-18 038,77 €	Encours		
Résultat brut 2022	1 716,26 €			
Produits constatés d'avance	-770,00 €	Livret d'épargne	18 034,08 €	18 052,11 €
Résultat net 2022	946,26 €	Totaux	22 628,21 €	24 344,47 €

Actif		Passif	
Catégories	Montants	Catégories	Montants
Compte courant	6 292,36 €	Fonds associatifs	23 398,21 €
Livret d'épargne	18 052,11 €	Résultat net de l'exercice 2022	946,26 €
Numéraire	0,00 €		
	24 344,47 €		24 344,47 €

ANNEXE 3

Fiche réflexe pour la délivrance de reçus fiscaux.

Vous souhaitez bénéficier d'un reçu fiscal dans le cadre d'un déplacement effectué pour assurer le rayonnement de l'Association Régionale Poitou-Charentes des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale [AR-18].

Vous voudrez bien suivre le cheminement suivant :

1- Proposer par courriel une mission relevant de l'objet social de l'AR-18 (contexte, participants, date et lieu).

Article 2 : OBJET DE L'ASSOCIATION.

L'Association a pour but :

- d'apporter son concours à l'IHEDN pour l'accomplissement de ses missions ;
- de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales dans le cadre du triptyque défense – sécurité – citoyenneté ;
- de contribuer à une réflexion sur la défense française et européenne, ainsi que sur la sécurité nationale ;
- de participer en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Armées aux actions du trinôme académique, notamment aux rallyes citoyens ;
- de promouvoir et accompagner la mise en œuvre du service national universel (SNU) ;
- de diffuser les savoirs acquis en matière de défense et de sécurité nationale auprès des classes de défense et de sécurité globale (CDSG) ;
- d'établir, de maintenir et de renforcer les liens entre les membres des différentes associations de l'Union-IHEDN ;
- de promouvoir les différentes formes de réserves citoyennes ;
- de faciliter les actions de partenariat avec les autres associations de l'Union-IHEDN, situées dans la zone de défense et de sécurité.

Message à adresser conjointement :

- Au président de l'AR-18 : paul.morin@orange.fr qui, en cas de validation, vous délivrera une **Notification de Mission** (document à conserver dans votre dossier fiscal).
- Au trésorier de l'AR-18 : web2ar18@ihednpoitoucharentes.fr pour information.
- Au vice-président départemental territorialement concerné. Vous disposez de son adresse électronique.

2- Lorsque vous solliciterez la délivrance d'un reçu fiscal auprès trésorier de l'AR-18, il faudra lui transmettre :

A) la Notification de Mission (point 1 supra).

B) Une trace de votre mission.

Ce peut être un compte-rendu de réunion avec la liste des présents (CR de réunion du trinôme académique, Attestation SNU délivrée par le CSNJ de Poitiers, un compte-rendu de réunion d'AG ou du CODIR, la liste des présents aux réunions départementales, validée par le vice-président concerné etc.).

En l'absence de ces documents qui devront être transmis prioritairement et archivés par vos soins, une attestation sur l'honneur sera fournie.

C) L'ANNEXE 4 - Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole (Don).

Ce document, accessible sur le site de l'AR-18, dans laquelle vous préciserez votre déplacement d'adresse à adresse complète, l'objet de la mission (exemple Réunion du trinôme académique, mission SNU...).

Pour le calcul kilométrique aller et retour, vous utiliserez Google Maps. En cas de contrôle fiscal de l'association pour demande de justification, nous avancerons cet élément d'organisation.

ANNEXE 4

Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole (Don).

Code général des impôts

[Modifié par LOI n°2022-1157 du 16 août 2022 - art. 21 (V)].

Article 200.

1. Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B, au profit :

[...] **b)** D'œuvres ou d'**organismes d'intérêt général** ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, [...]

[...] Ouvrent également droit à la réduction d'impôt les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole et en vue strictement de la réalisation de l'objet social d'un organisme mentionné aux a à g, lorsque ces frais, dûment justifiés, ont été constatés dans les comptes de l'organisme et que le contribuable a renoncé expressément à leur remboursement. Les frais de déplacement en véhicule automobile, vélomoteur, scooter ou moto dont le contribuable est propriétaire peuvent être évalués sur le fondement du barème forfaitaire prévu au huitième alinéa du 3° de l'article 83. [...]

Tarif applicable aux automobiles

Jusqu'à 5 000 km		< 3 CV	d * 0,502	4 CV	d * 0,575
5 CV	d * 0,603	6 CV	d * 0,631	≥ 7 CV	d * 0,661
De 5 001 km à 20 000 km		< 3 CV	(d * 0,300) + 1007	4 CV	(d * 0,323) + 1262
5 CV	(d * 0,339) + 1320	6 CV	(d * 0,355) + 1382	≥ 7 CV	(d * 0,374) + 1435
CV : Puissance administrative - d : représente la distance parcourue en kilomètres. Pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement est majoré de 20 %.					

Nota : Ce barème forfaitaire est censé couvrir la dépréciation effective annuelle du véhicule, les intérêts d'emprunt contracté pour l'achat du véhicule, les frais d'usage (frais de carburant, de garage, de stationnement, d'assurance, d'achat de casques et protections, de pneumatiques), les frais de péage d'autoroutes, les frais d'entretien et de réparations.

Procès-verbal du comité directeur du samedi 6 novembre 2021 (extrait).

Le comité directeur décide à l'unanimité que :

[...]

-Par **principe**, les frais font l'objet d'une déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole au visa de l'article 200 du CGI et abandonnée sous la forme de don à l'association qui bénéficiaire du rescrit mécénat¹ délivre un reçu fiscal qui autorise une déduction fiscale de 66 % de la dépense engagée.

-L'**exception** est constituée par le remboursement des frais réels, après validation par le CoDir, notamment pour les membres (auditeurs – associés) non imposable à l'impôt sur le revenu et dans la limite des crédits budgétés (**200 €**).

-Le **taux du remboursement** maximum des frais de déplacement, de repas et d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit :

- Déplacement (*véhicule ou transport en commun*) : indemnité kilométrique du bénévole.
- Hébergement : **70 €** par nuitée.
- Repas : **17,50 €**.
- **Nota.** Les frais d'hébergement et de repas ne sont applicables que pour les missions hors de la zone Poitou-Charentes (Paris, Bordeaux, Limoges, ...).

[...]

Les deux modèles de formulaire à utiliser font l'objet des Annexes 4 et 5 :

- **Annexes 4** : Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole (Don).
- **Annexes 5** : Déclaration de **frais réels engagés** dans le cadre d'une activité bénévole.

Une **photocopie de la carte grise** (*certificat d'immatriculation*) devra également être jointe à la déclaration de frais kilométrique afin de valider la puissance fiscale du véhicule utilisé et l'énergie électrique.

ANNEXE 5

La crise bancaire - Par Donat Branger

[Inspecteur général honoraire de la Banque de France]

1. La crise bancaire a été rendue possible :

- **Par la dérégulation du secteur financier lancée** par les ultralibéraux Reagan et Thatcher pour qui toute limite de prudence est un frein à la profitabilité, cette dernière étant la priorité absolue :
 - L'étape la plus marquante de la dérégulation a été paradoxalement l'œuvre d'un Président démocrate. Bill Clinton. En 1999 poussé par le puissant lobby bancaire il a abrogé le Glass Steagall Act mis en place au lendemain de la crise de 1929 et qui interdisait aux banques classiques (collecte de dépôt) d'avoir des activités de banque d'affaires.
 - L'autorité de supervision principale, la FED (Federal Reserve) a été affaiblie et les méthodes d'inspection sont devenues du « box ticking » formel basé sur l'observation de coefficients sans analyse approfondie des risques provenant des modèles d'activités.
- **Par la puissance des lobbys bancaires** (la plupart des Secrétaires au Trésor US a été fournie par Goldman Sachs) qui est parvenue à empêché la re-régulation du secteur bancaire après la crise de 2008 (les subprimes) :
 - tout le monde s'entendait sur le diagnostic : laxisme réglementaire, contagion facilitée par le mécanisme de titrisation - transfert au marché financier des risques de crédits accordés par les banques- et le développement incontrôlé des instruments de spéculation à fort effets de levier). Après les rapports Jacques de La Rosière 'ex patron BdF et FMI et de Volcker ex patron de la Fed tous les gouvernements s'étaient engagés à revenir à interdire les activités de marché et d'investissement aux banques collectant des dépôts, principalement Barack Obama et François Hollande.
 - L'étape la plus récente a été la décision de Trump en 2018 d'assouplir la supervision exercée sur les « petites » banques ayant moins de \$250 milliards d'actifs. **Cet assouplissement est une des conditions permissives de la chute de Silicon Valley Bank.**

2. La crise bancaire a été déclenchée :

- **Par l'insuffisante prise en compte des impératifs de stabilité financière dans la détermination de la politique monétaire américaine :**
 - La Fed a accordé la priorité à l'endiguement des risques d'inflation et s'est ouvertement lancée dans la remontée des taux d'intérêt après une longue période de taux historiquement bas :
 - Les cours des titres de dettes (bons du Trésor, obligations etc.) émis pendant la période précédente ont chuté puisqu'ils rapportent moins que les nouveaux titres émis. Les porteurs de titres ayant besoin de vendre ces titres pour couvrir des besoins imprévus de liquidité doivent donc supporter des pertes.
 - Les investisseurs empruntent moins et deviennent plus sélectifs dans leurs projets.
 - Les débiteurs ont plus de mal à rembourser leurs emprunts, certains font défaut, ce qui entraîne les banques à être plus regardantes lors de l'octroi de crédit.
- **Par défaillance de la Silicon Valley Bank (SVB), parfaite illustration de la séquence infernale :**
 - Les dépôts sont proviennent d'un nombre relativement réduit de fonds d'investissement levant des fonds pour financer des start up tech dans une phase où elles n'ont aucune autre entrée d'argent (ni chiffre d'affaires ni a fortiori de rentabilité).
 - Le montant unitaire des dépôts est élevé (dizaines voire centaines de \$millions) et les déposants ayant le même profil ont des comportements en phase : facilité d'accès au marché ou assèchement de liquidité simultanés).
 - Pour faire face aux demandes de retraits de certains fonds d'investissement la SVB a dû se procurer des liquidités en vendant des titres du Trésor qu'elle détenait en portefeuille et a essuyé une perte de \$1,3 milliards.

- La publication de cette perte a suscité une inquiétude que la SVB a voulu calmer en lançant une augmentation de capital (le capital est un élément des fonds propres d'une banque, matelas de sécurité destiné notamment à absorber les pertes futures éventuelles et inattendues) . la levée de capital donne lieu à l'établissement d'un « prospectus » soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (la SEC , Security and exchange commission aux USA) . Ce document décrit par le menu comme ci-dessus les risques potentiels auxquels la banque est exposée et sa publication a déclenché un effet panique de retrait –« run »- qui a conduit le Fonds de garanties des dépôts -FDIC- a prendre le contrôle de la banque.
- Une réplique , semblable à ce qui se passe en cas de tremblement de terre, a frappé une autre banque « moyenne » , Signature Bank, excessivement impliquée dans les cryptomonnaies.
- **Par une vague de défiance générale à l'égard des banques qui s'est propagée sur les marchés boursiers :**
 - Le Crédit Suisse a fait l'objet d'une défiance immédiate sur les marchés financiers en raison de ses antécédents (problèmes de gouvernance, scandales etc..) qui nuisent fortement à sa réputation et à la confiance des investisseurs. La chute des cours a réduit sa capitalisation et provoquer de très importants retraits au point de conduire les autorités suisses à réagir en forçant la fusion avec UBS en contrepartie de soutien publics extrêmement importants sous forme de garantie (SF 9 milliards) et de facilités de la banque centrale (FS 100 milliards , dont le coût final pour le contribuable ne pourra être évalué que plus tard.
 - La Deutsche Bank, elle aussi doit faire face à de nombreux doutes de la part des investisseurs en raison de son implication dans des scandales antérieurs . Voulant rassurer le marché elle a voulu montrer son aisance et proposer de rembourser par anticipation certains emprunts , hélas le marché n'est que l'expression collective d'anticipations psychologiques, parfois irrationnelles, et ce geste a été interprété comme un signe de fièvre masquant une réelle faiblesse et la banque doit faire face à la spéculation à la baisse du cours de son action.
 - L'ensemble des actions de banques sont attaquées sur les marchés y compris les banques françaises , notamment PNP Paribas et la Société Générale.

3. Observations :

- **Les autorités admettent leurs faiblesses et brisent des tabous :**
 - La secrétaire au Trésor US annonce la fin de l'assouplissement dont bénéficient les banques de moins de \$250 000 d'actifs et reconnaît que la spécificité des risques découlant de l'activité de la SVB n'avait pas été perçue par les superviseurs.
 - Les autorités américaines ont fait fi des tabous pour faire face aux difficultés au point que les dépôts de la SVB sont protégés au-delà du seuil auquel ils sont assurés. Aux USA le FDIC assure les dépôts bancaires jusqu'à \$250 000 (en France €100 000 par le FGDR), mais le gouvernement a obtenu que les grandes banques se mutualisent pour aller au-delà et que la totalité des dépôts restent disponibles.
 - L'éventualité de la contribution d'une couverture par de l'argent public demeure un interdit absolu dans le contexte américain (il n'est pas certain que ce serait le cas en France).
 - Le précédent d'une couverture totale des dépôts d'une banque dite « moyenne », c'est-à-dire reconnue comme n'entraînant pas un risque systémique « too big too fail », est difficile à combattre en cas de défaillance ultérieure. La couverture intégrale explicite dans la loi, comme implicite par les propose de dirigeants populistes était jusque-là fortement combattue par les USA et le FMI comme constituant un hasard moral déresponsabilisant.
 - Les Autorités suisses ont bousculé la hiérarchie des créances . Elles ont forcé des détenteurs d'obligations subordonnées à abandonner leurs créances alors que les actionnaires du Crédit Suisse ont reçu en échange de leurs titres des actions UBS ; même si cette opération revient à valoriser le CS au tiers de la valeur estimée par le marché, elle contrevient à la l'ordre normal d'attribution des pertes et entache la sécurité juridique en Suisse.

- **Le risque de glissement d'une crise bancaire à une crise financière est significatif :**
 - La défaillance d'une banque isolée pose la question du niveau et de l'origine du financement de protection des dépôts ainsi que du traitement réservé à ses dirigeants. La banque peut être simplement liquidée ou vendue en totalité ou partie . C'est le traitement réservé à la SVB , à Signature bank accompagné d'un effort « volontaire » des autres banques .
 - La défaillance d'une banque d'importance systémique exige un traitement juridique et financier assurant la poursuite des activités critiques indépendamment du sort de la personne morale, et peut mobiliser dans aucun pays les banques ne peuvent être légalement contraintes de contribuer à la protection des dépôts d'un établissement défaillant, certaines lois prévoient qu'elles peuvent y consentir à l'invitation de la banque centrale . Quand elle refusent ou que leur contribution est insuffisante la question du recours à des fonds publics est posée. Le traitement du Crédit Suisse a abouti à une fusion forcée et à la mobilisation « volontaire » des banques et de l'État.
 - Le risque de réactions en chaîne et d'effet domino est grand quand le système financier est très inter-imbriqué et que la valeur des actifs des banques fond à mesure que la panique conduit tous les opérateurs à vouloir vendre en même temps. Le fonctionnement des marchés en temps réel accélère l'effet moutonnier des programmes informatiques qui déclenchent automatiquement des ordres lorsque des seuils de cotations sont franchis. La descente aux enfers peut être alimentée par les « fonds vautours » spéculant à la baisse sur les marchés à terme et les marchés de produits dérivés. Les crises argentines antérieures ont parfaitement illustré ce phénomène. Dans ces cas les dépôts bancaires ne sont plus forcément menacés, du moins leur valeur nominale, mais l'économie entière peut être impactée ainsi que les monnaies du pays concerné.

4. **L'avenir.** *« La prévision est difficile surtout lorsqu'elle concerne l'avenir ».* Pierre Dac

- **L'économétrie laisse croire à tort que les marchés financiers sont gouvernés par des modèles prévisibles.** En fait personne ne sait prévoir ni a fortiori gérer les ruptures de comportement comme on le voit en politique , les événements atypiques comme l'invasion de l'Irak par Saddam Hussein ou celle de l'Ukraine par Vladimir Poutine. De même la réaction des Autorités n'est pas gouvernée par des principes intangibles et la décision comme l'a illustré la décision très politique de liquider Lehman Brothers.
- **Les tests de résistance donnent l'illusion que nous sommes dans le domaine d'une science dure,** en fait les scénarios choisis comme hypothèse procèdent d'a priori politiques qui finalement déterminent mécaniquement les résultats.
- **Le déroulement international des crises bancaires est largement impacté par les rapports de force géopolitiques et les enjeux de souveraineté.** Au sein de l'UE il est difficilement imaginable que les autorités de Francfort dictent à la France une solution qui ferait passer l'un de ses plus beaux fleurons sous contrôle étranger comme la Belgique a accepté le passage de Fortis sous contrôle de BNP Paribas lors de la crise de 2008.
- **Le risque d'un krach financier n'est pas nul :**
 - Les niveaux de valorisation très élevés actuels semblent refléter une bulle prête à éclater au regard de la situation de l'économie réelle.
 - Les infrastructures financières sont particulièrement exposées au risque cyber.
 - La gestion d'une inflation émergente par des autorités monétaires idéologiquement rigides peut conduire non seulement les banques mais les investisseurs institutionnels (Assurance vie notamment) à de grandes difficultés.

5. **Le pragmatisme des autorités face aux crises déclarées est une source d'espoir :**

- On doit à Mario Draghi de s'être écarté du dogmatisme de J C Trichet et d'avoir largement tuteuré les limites des traités ; mais il a vraisemblablement évité bien des turbulences à la zone euro.
- On peut espérer que cette fois ci les autorités s'entendront pour mettre effectivement en œuvre la séparation des activités bancaires proprement dites et les activités de marché qui doivent être cantonnées dans des structures juridiques séparées par un réel coupe-feu.